

## Les faits saillants de la partie 2 de l'AIFM-24: Lundi 23 juillet 2018

Lundi 23 juillet, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) s'est ouverte et a examiné:

- l'élaboration éventuelle de directives concernant les observateurs; et
- le rapport du président du Conseil.

L'après-midi, l'Assemblée a entendu le rapport du Secrétaire général de l'ISA et a assisté à l'attribution du Prix inaugural du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche en haute mer.

### L'ouverture

Eugénio João Muianga (Mozambique), Président de la 23<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée, a ouvert la réunion. La Fédération de Russie, au nom du GROUPE DE L'EUROPE ORIENTALE, a nommé Mariusz Orion Jędrysek (Pologne) pour la présidence de la 24<sup>ème</sup> session de l'Assemblée, qui a été élu par acclamation.

Le Président de l'Assemblée, Jędrysek, a mis en exergue l'importance: du projet de plan stratégique à examiner par l'Assemblée pour guider l'AIFM durant les cinq prochaines années; et du travail de la Commission juridique et technique (CJT) et du Conseil sur le projet de règlement régissant l'exploitation, soulignant la nécessité de trouver le juste équilibre entre une réglementation appropriée, la protection de l'environnement et le partage juste et équitable des avantages du patrimoine commun de l'humanité.

### Questions administratives

Les délégués ont adopté l'ordre du jour (ISBA/24/A/L.1) avec un amendement mineur. Les délégués ont nommé le Maroc, le Bangladesh, le Mexique et la Belgique aux sièges de vice-présidents.

**Observateurs:** le Président Jędrysek a présenté des demandes de statut d'observateur à Earthworks (ISBA/24/A/Inf.1), à l'Agence japonaise des sciences et technologies du milieu marin (JAMSTEC) (ISBA/24/A/ Inf.2) et à Mining Standards International (ISB/24/A/Inf.3). L'INDE a indiqué que JAMSTEC est une agence gouvernementale, et que les deux autres candidats sont considérés

comme des ONG. Le JAPON a précisé que dans le système juridique japonais, JAMSTEC est une agence administrative indépendante. L'INDE, contrée par le CHILI, a souligné que bien que les objectifs de MSI soient de pertinence pour le travail de l'AIFM, il s'agit d'un nouvel organe avec peu d'activité, et a demandé plus d'informations. Le SÉNÉGAL, l'ÉQUATEUR et le TOGO ont apporté leur appui à la soumission. L'Assemblée a accordé le statut d'observateur aux trois organisations. JAMSTEC a parlé de ses accomplissements en matière de technologie de plongée sous-marine et de performance informatique, y compris le lancement, en 2014, d'un projet de recherche pour le développement de l'exploitation minière en haute mer, assurant que la technologie est disponible pour toutes les parties.

La BELGIQUE, appuyée par la FRANCE, l'AUSTRALIE, MONACO, la JAMAÏQUE, le MAROC, le NIGERIA, le CHILI et le PANAMA, a suggéré d'élaborer des directives et des critères plus détaillés pour l'analyse des mérites des candidats au statut d'observateur. Le BRÉSIL a fait part de ses préoccupations concernant les implications budgétaires. Le CHILI a indiqué que l'AIFM devrait promouvoir la participation du plus grand nombre possible d'observateurs, tout en reconnaissant les implications budgétaires. Le GROUPE AFRICAÏN a soutenu la suggestion de directives mais a mis en garde contre une limitation induite de leur portée. Le BRÉSIL a recommandé que les directives soient conçues de manière à ne point limiter la participation des ONG, mais à aider à des prises de décisions en connaissance de cause. La JAMAÏQUE a soutenu l'élaboration de directives, pour peu, toutefois qu'elle soit rapide et efficace. La GAMBIE a souligné le rôle intégral des ONG dans le travail de l'AIFM qui devrait être apprécié. La COALITION POUR LA CONSERVATION DE LA MER PROFONDE (DSCC) a suggéré de s'inspirer des directives d'Almaty pour la promotion de l'application, dans les instances internationales, des principes de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice. Alfonso Ascencio-Herrera, conseiller juridique de l'AIFM et adjoint au Secrétaire général, a précisé que, si l'idée en est approuvée, ces directives pourraient être élaborées pour la vingt-cinquième session.

**Rapport du président du Conseil**

Le Président du Conseil, Olav Myklebust (Norvège) a présenté la Déclaration du Président du Conseil sur les travaux du Conseil durant la partie I de la vingt-quatrième session (ISBA/24/C/8). Il a souligné, entre autres: l'approbation de 28 contrats d'exploration; l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement (PRGE), les délégués estimant la transparence essentielle; et une analyse détaillée de la conformité des entrepreneurs, y compris des efforts visant à faciliter la disponibilité de données non confidentielles. Il a ensuite donné un aperçu de l'examen, par les délégués, du projet de règlement régissant l'exploitation, mettant l'accent sur: le mécanisme de paiement; le rôle des États sponsors; le rôle et le statut juridique des normes et des directives; les politiques et réglementations environnementales plus générales; et les rôles des organes de l'AIFM dans la mise en œuvre de la réglementation. Myklebust a également souligné que le rapport écrit de la réunion de la partie II sera bientôt disponible, signalant que le Conseil: a pris note d'une étude comparative en cours des législations nationales, devant être achevée, pour examen par le Conseil, d'ici 2019; a confirmé la nécessité d'adopter d'urgence le projet de règlement et de renforcer les mesures environnementales; et a examiné l'état d'avancement d'une étude sur l'opérationnalisation de l'Entreprise, qui sera examinée par le Conseil en 2019. Les PAYS-BAS, appuyés par beaucoup, ont suggéré que les rapports oraux du président du Conseil deviennent un point à part entière de l'ordre du jour de l'Assemblée, ce à quoi les délégués ont souscrit.

La CHINE a exprimé sa volonté de continuer à travailler sur la réglementation avec une "attitude ouverte". Le CHILI s'est enquis de la procédure qui a conduit à l'embauche du MIT comme consultant pour le système de paiement financier, soulignant l'utilité d'avoir davantage de consultants pour comparer différentes approches. Le Secrétaire général, Lodge, a précisé que la nomination du MIT résultait d'un appel d'offre. La NORVÈGE a rappelé que la proposition de l'Allemagne sur la rationalisation du travail de l'AIFM était largement soutenue et a demandé un suivi de ce sujet. Le GROUPE AFRICAÏN s'est dit préoccupé par les délais proposés.

**L'Entreprise:** Le GROUPE AFRICAÏN a réitéré sa demande d'opérationnaliser l'Entreprise avec la nomination d'un représentant spécial indépendant. Le MAROC, appuyé par le GHANA et le BRÉSIL, a demandé de mentionner l'Entreprise dans le rapport écrit du Conseil, car ce point est de pertinence pour la phase d'exploitation. Le Secrétaire général a souligné son engagement envers l'Entreprise.

**Rapport du Secrétaire général**

Le Secrétaire général, Lodge, a présenté son rapport (ISBA/24/A/2). Il y a souligné, entre autres, les quatre engagements volontaires de l'AIFM pris à la Conférence des Nations Unies sur les

océans, en 2017, pour la collaboration avec le Tribunal international du droit de la mer, la Commission océanographique internationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation maritime internationale, la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est («Convention OSPAR»), la Commission des pêches du Nord-est Atlantique et la Convention sur la diversité biologique. Il a mis en exergue la liste croissante des collaborations entre l'AIFM et les organismes concernées par les mers et océans, et en particulier avec l'environnement marin.

Lodge a souligné: l'encouragement de l'AIFM à la recherche scientifique marine dans la Zone; des ateliers sur les plans régionaux de gestion de l'environnement (PRGE), la détermination et l'utilisation d'outils de gestion adaptés pour l'évaluation environnementale et les technologies de traitement et de récupération des métaux; l'élaboration de PRGE et l'encouragement de la collaboration entre toutes les parties prenantes; la stratégie de gestion des données, y compris la formation des parties prenantes et la production d'un manuel de gestion des bases de données; le programme de formation des entrepreneurs; et le Fonds de dotation, qui a soutenu 126 jeunes scientifiques issus de 45 pays différents.

Lodge a présenté le Prix d'excellence du Secrétaire général pour la recherche en haute mer, qui vise à encourager et à célébrer la participation de jeunes scientifiques de pays en développement à la recherche en haute mer. Il a annoncé que la première lauréate du Prix est le Dr Diva Amon (Trinité-et-Tobago). La lauréate Amon a appelé à l'encouragement de la diversité et à l'amélioration des opportunités pour les femmes et pour les chercheurs des pays en développement pour favoriser le changement et le partage des connaissances sur les fonds marins.

**Dans les coulloirs**

Avec un nombre record de participants, l'Assemblée devrait adopter le premier plan stratégique pour l'AIFM. Selon les rumeurs, au moins un groupe régional préparerait des amendements au texte, tandis que d'autres devraient suggérer des ajustements mineurs à la version examinée. Dans l'intervalle, les ONG espèrent que la transparence et la participation seront à l'honneur cette semaine. «Nous nous préparons déjà au thème, avec cette première discussion sur les observateurs», a plaisanté un délégué. La transparence était également le thème d'un événement parallèle, au cours duquel, la société civile a accueilli avec satisfaction la révision du projet de règlement régissant l'exploitation n'utilise plus le terme «personne intéressée» - jugé trop restrictif - mais plutôt «partie prenante»; et le fait que plusieurs de leurs suggestions aient été intégrées dans le plan stratégique. «L'accès public à l'information environnementale est désormais clairement prévu, mais l'information sur d'autres domaines, y compris celui financier, est également un pôle d'intérêt pour l'humanité», a fait observer un participant, rappelant que l'atelier organisé ce week-end était axé sur l'opérationnalisation du principe du patrimoine commun.